

Communiqué de presse du 12 janvier 2010

La grève des PARM s'invite à l'ARH 59 62

Dans le cadre de l'action nationale des Permanenciers Auxiliaires de Régulation Médicale(PARM) des SAMU des hôpitaux publics, qui sont chargés de la régulation des appels téléphoniques du centre 15, une délégation composée de PARM du Nord et du Pas de Calais, accompagnée des représentants syndicaux SUD et CGT, a rencontré l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Nord Pas de Calais.

Ce conflit gréviste entamé depuis le 28 décembre 2009 porte sur le reclassement des PARM en catégorie B sans conditions préalables de concours et sans perte de rémunération, sur la création d'une formation débouchant sur un diplôme reconnu, sur la mise en œuvre d'une politique de déroulement de carrière reconnaissant les fonctions et les missions et sur le maintien de leur métier.

SUD, a réaffirmé son soutien à toutes les revendications des PARM et a demandé aux représentants de l'ARH, le renforcement des effectifs au regard du nombre extraordinairement élevé des heures supplémentaires.

La reconnaissance de leur rôle actuel dans la catégorie B sans barrage ni concours au 1^{er} janvier 2010 de tous les agents remplissant actuellement les fonctions de PARM, eu égard aux lourdes responsabilités quotidiennes et permanentes de ces salariés, ne serait que justice.

Alors que 80% des SAMU de France sont touchés par la grève, le ministère, qui promet depuis plus de dix ans cette reconnaissance, doit tenir ses engagements et appliquer dès cette année le reclassement et la titularisation de tous les PARM.

Pour tout contact : 59 → Michel BERTHE : 06.03.90.61.80

62 → Frédéric DESPINOY : 06.15.71.41.04